

Communauté de Communes  
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

**Compte-rendu  
du Bureau Communautaire  
Mardi 19 juillet 2016  
Au siège de la CCAVM**

Le 19 juillet 2016, à 18 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la CCAVM sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**15 Conseillers Communautaires présents** : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Gérard LACOMBE, Philippe LENOIR, Jean-Louis MICHELIN, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Nicolas ROBERT, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**1 Conseillère Communautaire excusée ayant donné un pouvoir de vote** : Noëlle RAUSCENT a donné pouvoir à Hubert BARBIEUX.

**1 Conseiller Communautaire ayant un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX.

Date de la convocation	11 juillet 2016
Conseillers Communautaires en fonction	16
Conseillers Communautaires présents	15
Conseillers Communautaires ayant pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel BEAUGER.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

**O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MERCREDI 17 FÉVRIER 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

**O.J N° 2 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**

**Attribution du marché de transport des écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN à destination des gymnases intercommunaux (MONTILLOT et QUARRÉ LES TOMBES) et de la piscine d'AVALLON** : Monsieur Didier IDES, Vice-président en charge de la mobilité, rappelle que les transports des écoles maternelles et élémentaires de la CCAVM à destination des gymnases intercommunaux (MONTILLOT et QUARRÉ LES TOMBES) et de la piscine d'AVALLON ont été organisés jusqu'au mardi 5 juillet 2016. Il explique qu'une nouvelle consultation des entreprises, selon une procédure adaptée avec l'option d'un lot unique, a été lancée pour l'année scolaire 2016-2017. Sur la proposition de la Commission d'appel d'offres récemment réunie, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour retenir l'offre de l'entreprise « Les Cars de la Madeleine » sise 89200 GIVRY, économiquement la plus avantageuse, pour un montant HT de 56 037,20 euros et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer le marché avec le prestataire retenu pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, RETIENT l'offre de l'entreprise « Les Cars de la Madeleine » sise 89200 GIVRY, économiquement la plus avantageuse, pour un montant HT de 56 037,20 euros et AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue pour assurer le transport des écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN à destination des gymnases intercommunaux (MONTILLOT et QUARRÉ LES TOMBES) et de la piscine d'AVALLON pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017.**

**O.J N° 3 : VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART**

**Marché « modernisation et travaux annexes de voirie de la voirie communale et intercommunale-programme 2016 »** : dans le cadre de travaux de modernisation et de travaux annexes de la voirie intercommunale et communale pour l'année 2016, Monsieur Gérard LACOMBE, Vice-président en charge de la voirie, explique qu'une consultation a été lancée et que la Commission d'appel d'offres, récemment réunie, vient d'examiner les offres dont il expose le résultat de l'instruction. Sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour retenir l'offre de l'entreprise « RENEVIER Terrassement » sise 21500 CRÉPAND, économiquement la plus avantageuse, pour un

montant HT de 74 458,00 euros et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise retenue.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, RETIENT l'offre de l'entreprise « RENEVIER Terrassement » sise 21500 CRÉPAND, économiquement la plus avantageuse, pour un montant HT de 74 458,00 euros et AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue pour réaliser les travaux de modernisation et de travaux annexes de la voirie intercommunale et communale 2016.**

## O.J N° 4 : POINTS NON SOUMIS A DELIBÉRATION

### Points mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire :

#### ✓ Aménagement de l'espace :

- Attribution du marché pour l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal : Monsieur Didier IDES, Vice-président en charge de l'urbanisme, présente le marché pour l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal pour lequel la proposition de la Commission d'appel d'offres sera présentée lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire afin de retenir les meilleures offres. Le Bureau Communautaire émet un avis favorable de principe, à l'unanimité, à cette proposition.
- Rapport d'activités du service « urbanisme » 2015/1<sup>er</sup> trimestre 2016 : le Bureau Communautaire émet un avis favorable de principe, à l'unanimité, sur le rapport d'activités du service « urbanisme » 2015/1<sup>er</sup> trimestre 2016 tel qu'il est présenté par Monsieur Didier IDES, Vice-président en charge de l'urbanisme.
- Schéma départemental de coopération intercommunale : considérant les explications fournies par le Président, le Bureau Communautaire émet un avis défavorable de principe, à l'unanimité, sur le périmètre de la CCAVM adopté par la Commission départementale de coopération intercommunale et arrêté par Monsieur le Préfet de l'Yonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et demande que la commune d'ARCY SUR CURE puisse réintégrer le périmètre de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne qui va fusionner, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec la Communauté de Communes du Pays CHABLISIEN.
- Commission locale du secteur sauvegardé de VÉZELAY : pour faire suite à un courrier de Madame la Sous-préfète d'AVALLON, le Président explique qu'il sera nécessaire que le Conseil Communautaire désigne un 3<sup>ème</sup> représentant titulaire et un 3<sup>ème</sup> représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission locale du secteur sauvegardé de VÉZELAY.

#### ✓ Environnement :

- Modification de la dénomination de la filiale SITA Centre Est : le Président explique que le Groupe SUEZ Environnement a fédéré l'ensemble de ses filiales autour d'une marque commerciale unique et, dans le cadre du déploiement de cette marque, le Groupe fait évoluer les dénominations de ses filiales. Le Bureau Communautaire émet un avis favorable de principe, à l'unanimité, pour acter la nouvelle dénomination sociale de SITA Centre Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, soit SUEZ RV Centre Est.

#### ✓ Action sociale « Enfance/Jeunesse » :

- Projet social des crèches : le Bureau Communautaire émet un avis favorable de principe, à l'unanimité, sur le projet social des crèches tel qu'il est présenté par Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge de l'Enfance/Jeunesse, étant prises en considération les observations formulées en cours de séance (prospective d'un accueil de la petite enfance sur le VÉZELIEN, formulation des points faibles de la crèche de CUSSY LES FORGES,...).
- Modifications du règlement de fonctionnement des crèches : le Bureau Communautaire émet un avis favorable de principe, à l'unanimité, sur les modifications du règlement intérieur des crèches telles qu'elles sont présentées par Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge de l'Enfance/Jeunesse et qui prennent notamment en compte l'ouverture de la crèche de CUSSY LES FORGES.
- Dénomination de la crèche de CUSSY LES FORGES : Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge de l'Enfance/Jeunesse informe les membres du Bureau Communautaire que la Commission « Enfance/Jeunesse » a retenu le nom de « CAPUCINE » pour la crèche de CUSSY LES FORGES. Le Bureau Communautaire n'émet aucune objection à cette dénomination.
- Le Président informe que l'inauguration de la crèche de CUSSY LES FORGES aura lieu le samedi 27 août 2016 à 10 heures.

#### ✓ Ressources humaines :

- Règlement intérieur des services : le Bureau Communautaire émet un avis favorable de principe, à l'unanimité, sur le règlement intérieur des services tel qu'il est proposé.
- Compte épargne temps : le Bureau Communautaire émet un avis favorable de principe, à l'unanimité, sur la mise en place d'un Compte épargne temps.
- Document unique : le Bureau Communautaire émet un avis favorable de principe, à l'unanimité, sur le document unique tel qu'il est présenté.
- Prolongation du contrat de travail d'un adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (6/35<sup>ème</sup>) : après avoir entendu les explications du Président, le Bureau Communautaire émet un avis

favorable de principe, à l'unanimité, sur la prolongation du contrat de travail d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (6/35<sup>ème</sup>), du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 janvier 2017 pour assurer l'entretien courant de la crèche CARIBOU.

✓ **Affaires financières :**

- Décision modificative n° 2016-1 du budget principal,
- Décision modificative n° 2016-1 du budget annexe du service « Gestion des Déchets Ménagers »,
- Décision modificative n° 2016-2 du budget annexe du service « Enfance/Jeunesse »,

Après la présentation faite par Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances, le Bureau Communautaire émet un avis favorable de principe, à l'unanimité, sur les décisions modificatives susvisées telles qu'elles ont été exposées et diffusées en cours de séance.

**Points non mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire :**

- ✓ **Développement économique et tourisme :** dans le cadre de la création d'un Office de tourisme intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (compétence obligatoire), Monsieur Gérard DELORME, Vice-président en charge du tourisme, rend compte de la réunion du Comité de pilotage et de la Commission tourisme qui a lieu le 12 juillet dernier. Le Président expose les grandes lignes retenues par un groupe de travail restreint composé des Présidents des Offices de tourisme et des représentants des communes d'AVALLON et de VÉZELAY. La pertinence de retenir ou non un prestataire, pour accompagner la collectivité, avec un regard extérieur, dans sa réflexion préalable à la rédaction de son projet touristique, reste en suspens.
- ✓ **Aménagement de l'espace :** dans le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité de l'aérodrome « AVALLON-VÉZELAY-MORVAN », Monsieur Philippe LENOIR, Vice-président en charge du dossier, expose les grandes lignes du compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage et sollicite l'avis des membres du Bureau Communautaire sur l'option qu'il convient de retenir pour la suite de l'étude. Le Bureau Communautaire émet un avis favorable de principe, à l'unanimité, pour que l'option n°2 constitue la 2<sup>ème</sup> phase de l'étude.

**Fonctionnement interne de la gouvernance :**

- Commissions : organisation, rôle, préparation, ordre du jour, convocation, compte rendus,...
- Bureau Communautaire : rôle, cohérence,...

Considérant l'heure avancée de la réunion et du départ de quelques membres du Bureau, le Président décide de reporter ce point à une date ultérieure.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.**